



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville. Le budget primitif prévoit l'ensemble des dépenses et recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement prévues pour l'année 2021. Il s'agit d'un acte de prévision à la différence du compte administratif qui est un acte d'exécution.

Contexte

Le Compte Administratif 2020 sur lequel repose les prévisions budgétaires de l'exercice suivant a été marqué par la crise Covid , laquelle a engendré une baisse des dépenses de fonctionnement sur certains postes , une nette augmentation dans d'autres (produits de désinfection , masques , heures supplémentaires du personnel , nettoyage accentué des bâtiments scolaires et de SP) et une baisse de certaines recettes de fonctionnement (services périscolaires , utilisations des salles de sport par les scolaires)

Le budget primitif 2021 a été construit en continuant à anticiper au mieux les effets de la crise et sa durée, la prévision des investissements a quant à elle été réalisée dans un contexte dit « normal » de manière à contribuer à aider le secteur économique et à avancer le programme de l'équipe municipale

A la clôture de l'exercice 2020, le budget primitif 2021 reprend de manière anticipée les résultats de l'exercice précédent :

Un résultat global de + 1 496 481.67€ se décomposant comme suit :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : + 1 663 896.31 €

Investissement

Besoin de financement de l'exercice 2020 (avec restes à réaliser) : - 167 414.67 €

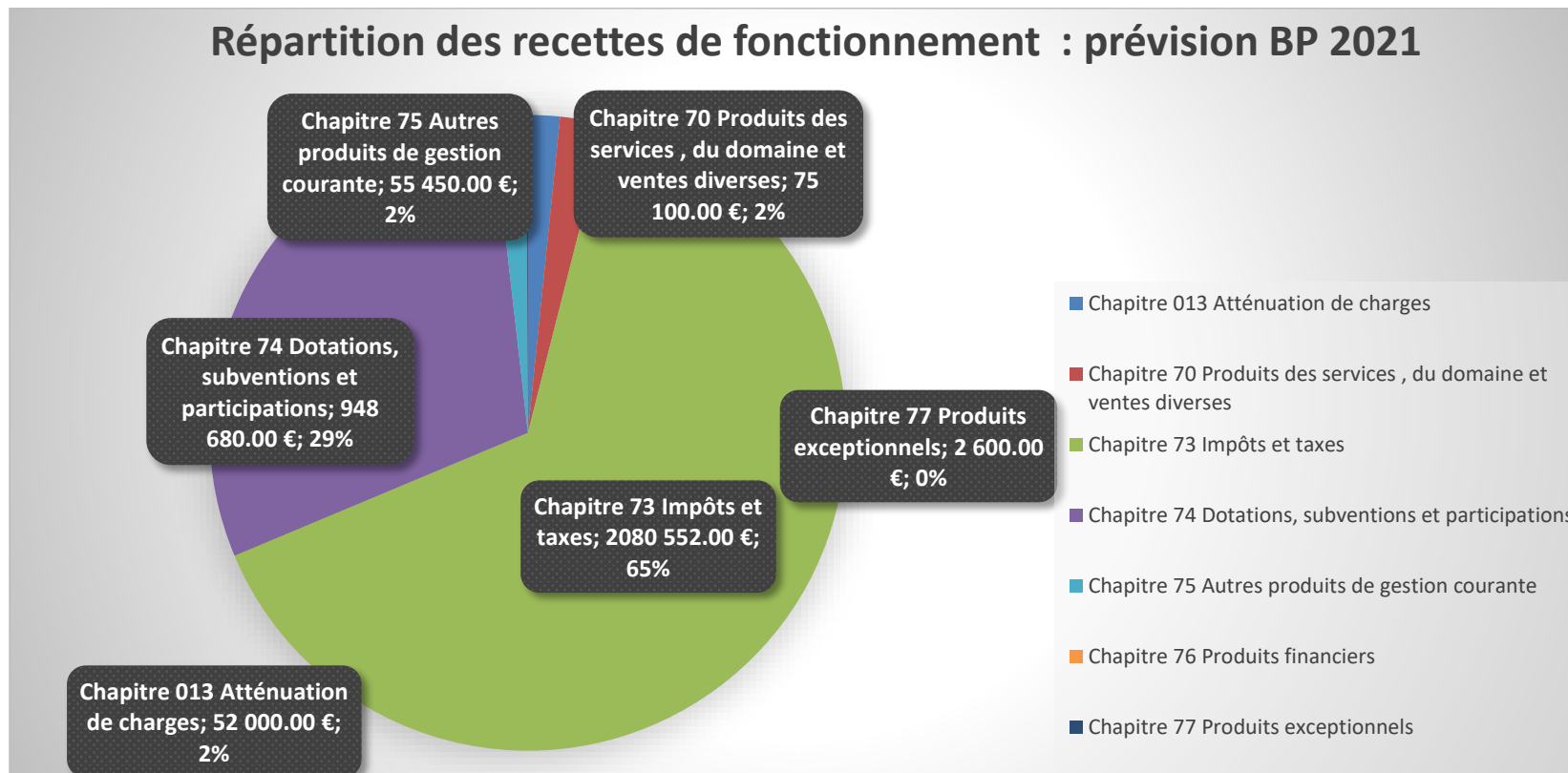
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux

RECETTES :

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement pour 2021 sont estimées à 3 211 782 € dont en voici la répartition

Répartition des recettes de fonctionnement : prévision BP 2021



Chapitre 013 : il comprend les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Une prévision en augmentation suite à une régularisation de deux arrêts en longue maladie

Chapitre 70 : les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour les activités périscolaires (cantine – garderie- ALSH mercredi matin) .

Nous y intégrons également les remboursements de la CCPM liés aux ALSH durant les vacances scolaires

Chapitre 73 : ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale estimée à 1 338 132 €.L'attribution de compensation versée par notre intercommunalité (CCPM) est estimée à 750 000 euros.

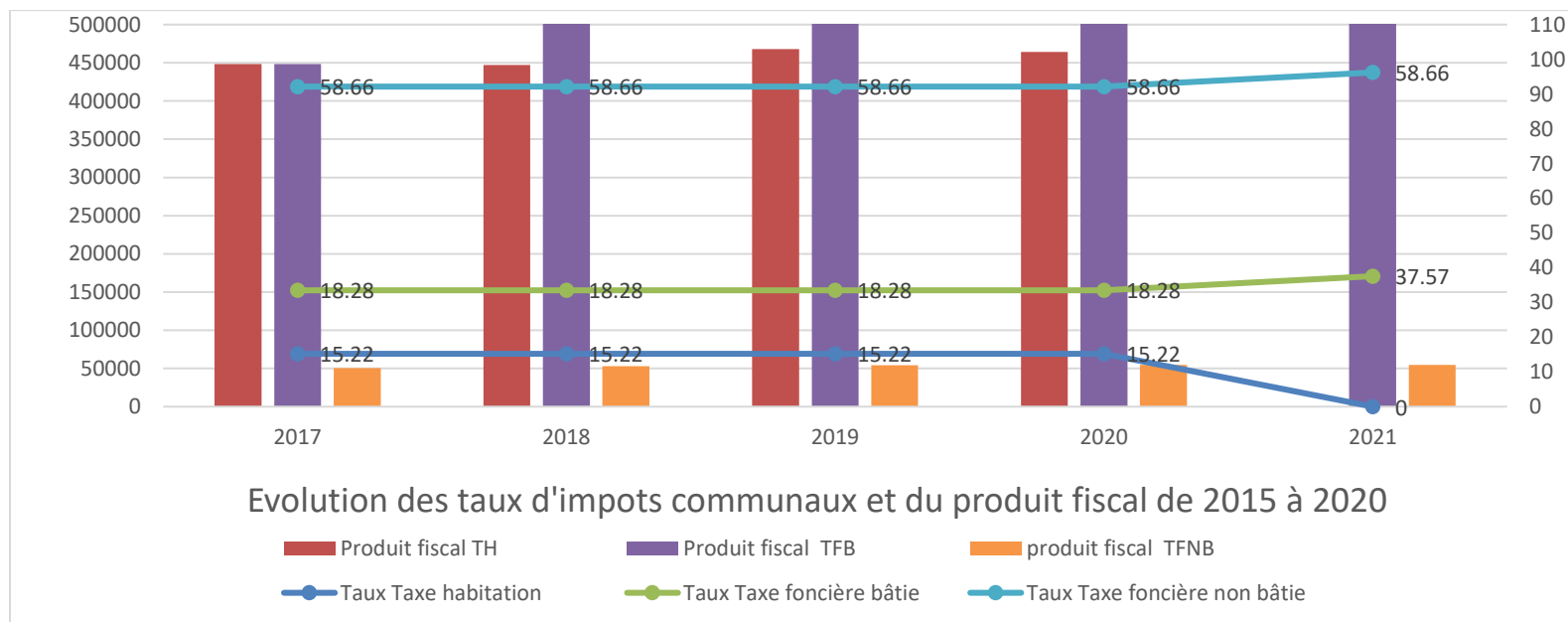
Chapitre 74 : il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée à 437 600 euros qui est en diminution depuis 2014 , la dotation de solidarité rurale à 221 000 euros ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

Chapitre 75 : concerne l'encaissement des locations (55400 euros) , en augmentation avec la location de la ressourcerie rue Pierre Mathieu et l'occupation du local petit jean par le service de soins à domicile depuis Mars 2021.

Chapitre 77 : comprend essentiellement l'enregistrement des cessions d'immobilisations (vente de terrains, d'immeubles) ou des remboursements divers

- Focus sur l'évolution des taux d'imposition communaux et du produit fiscal

Les taux communaux demeurent inchangés depuis 2012 afin de ne pas faire supporter une charge supplémentaire aux contribuables



- Focus sur la réforme de la taxe d'habitation

A compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

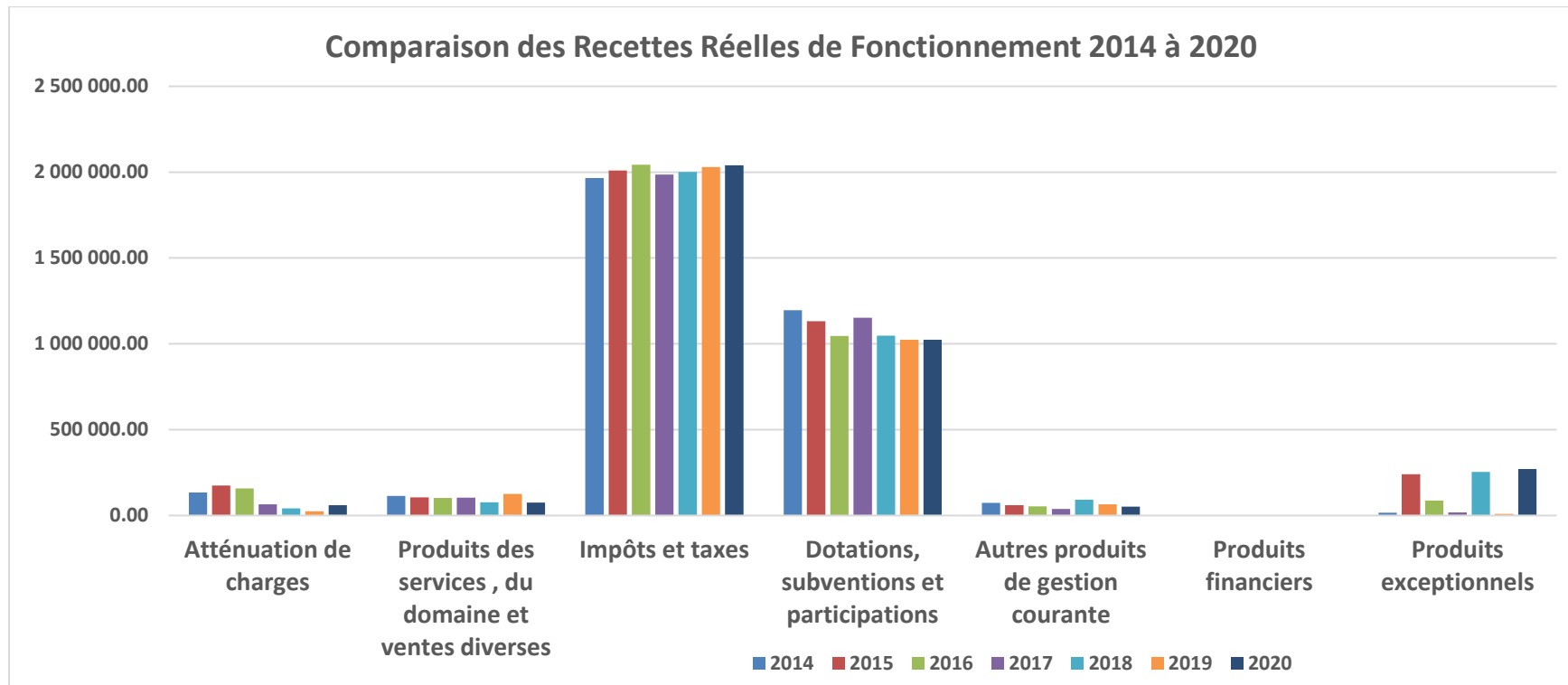
Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021.

En effet, le transfert de la part départementale de la TFPB se traduit par un rebasage du taux communal de TFPB puisque le taux départemental de TFPB 2020 vient s'ajouter au taux communal de TFPB 2020.

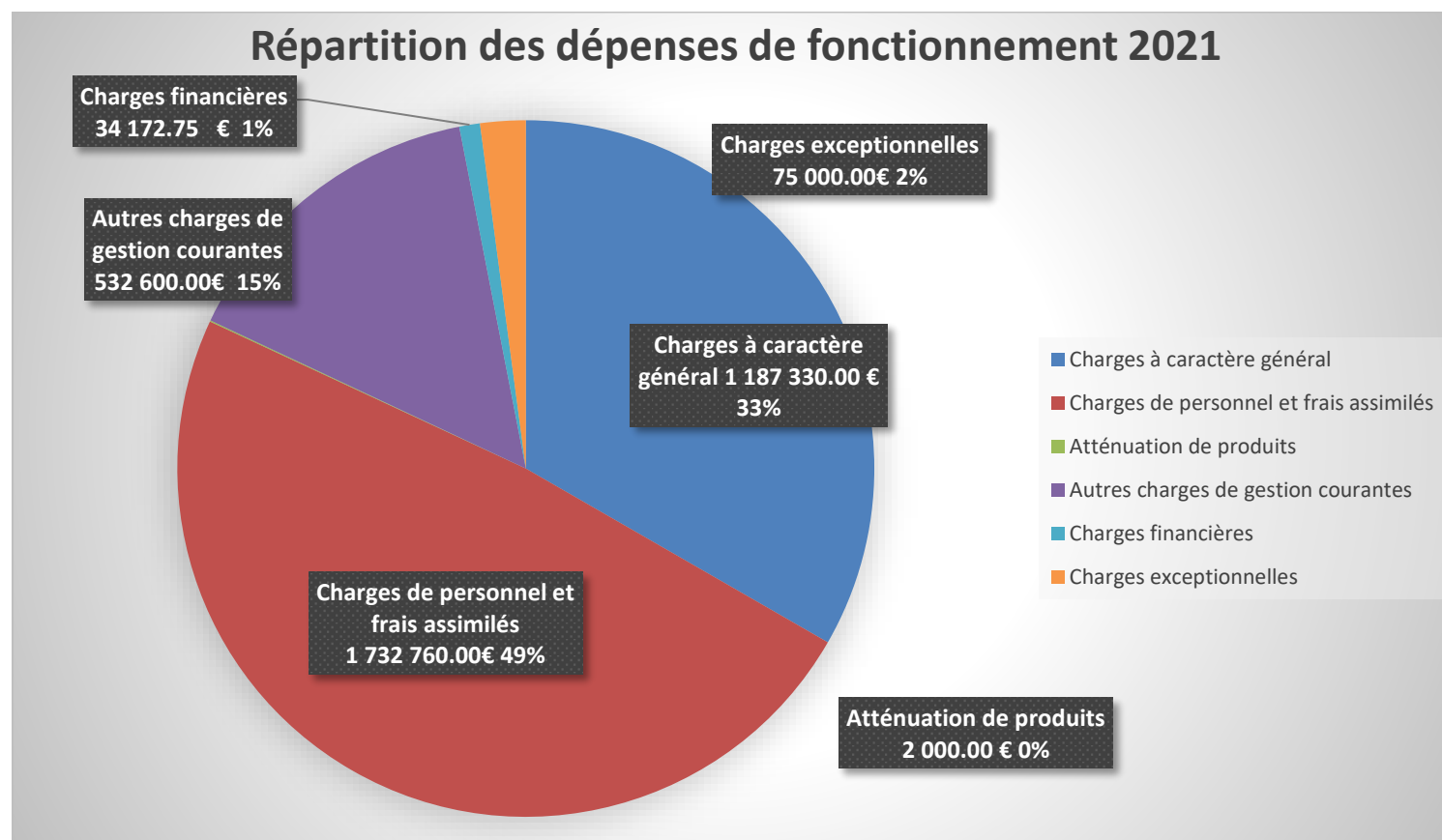
Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement. Le taux départemental s'élevant à 19.29% et le taux communal à 18.28%, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 37.57%. Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne génèrera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribué ».

- **Evolution des recettes de fonctionnement de 2014 à 2020:**

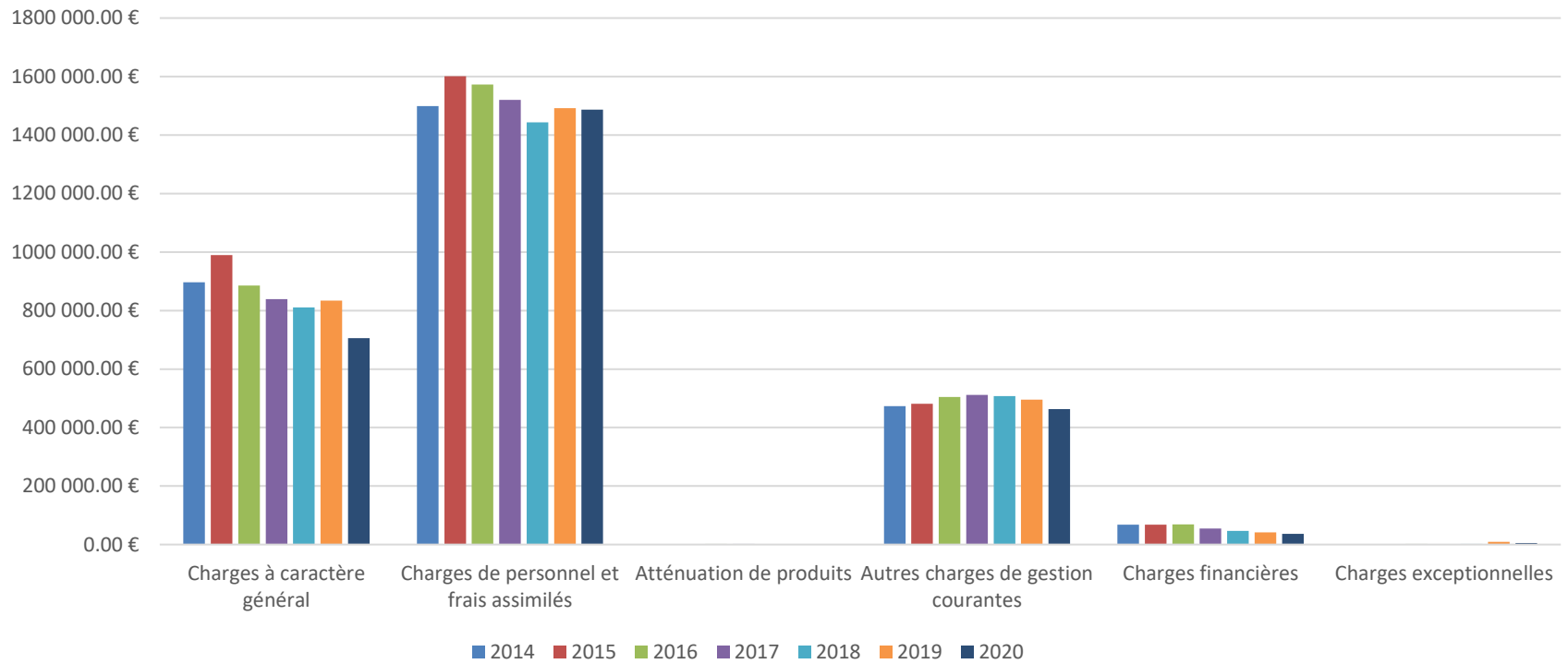


DEPENSES :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 3 563 862.75€ dont en voici la répartition :



Comparaison des dépenses de fonctionnement de 2014 à 2020



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage , alimentation , carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, fournitures petit équipement , les frais relatifs aux manifestations communales ,les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance, les fournitures scolaires etc

Depuis plusieurs années , les efforts conjugués des différents services ont permis de réaliser une baisse sur ce chapitre en exécution

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel , une stabilisation des effectifs depuis 2018 (15 contrats aidés ont été supprimés en 2018 soit 315 heures hebdomadaires .) Toutefois, les besoins en encadrement et en entretien ont augmenté du fait des effet de la crise .Il a été intégré en prévision une possibilité d'étendre l'ALSH l'après midi le mercredi , l'indemnité de précarité due aux contractuels depuis le début d'année 2021 , d'autres contraintes ont été prises en compte dans ce budget liés à la santé de certains agents en arrêt .

Chapitre 014 : Atténuations de produits (dégrèvements)

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisation des élus pour 90000 € ; les subventions de fonctionnement des associations pour 140 000 € , les fêtes Gallo romaines édition 2021 sont annulées du fait de la crise pour autant un budget reste consacré aux fêtes et cérémonies dans l'espoir d'une sortie de crise afin de redonner un élan à l'animation de la collectivité ; la subvention au CCAS pour 37000€ ; la contribution au SDIS : 122 000 €, 95 000 € de dépenses liées à la contribution aux organismes de regroupement (siden sian 90000 € , AMF : 700 € , parc régional 4000 €)

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.(baisse de + 9% par rapport au budget primitif 2020) La collectivité poursuit sa trajectoire de désendettement depuis plusieurs années .

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles dont la somme de 65000 euros est consacrée à la démolition du foyer des jeunes et des vestiaires (indemnité d'assurance pour le foyer des jeunes versée en 2020)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

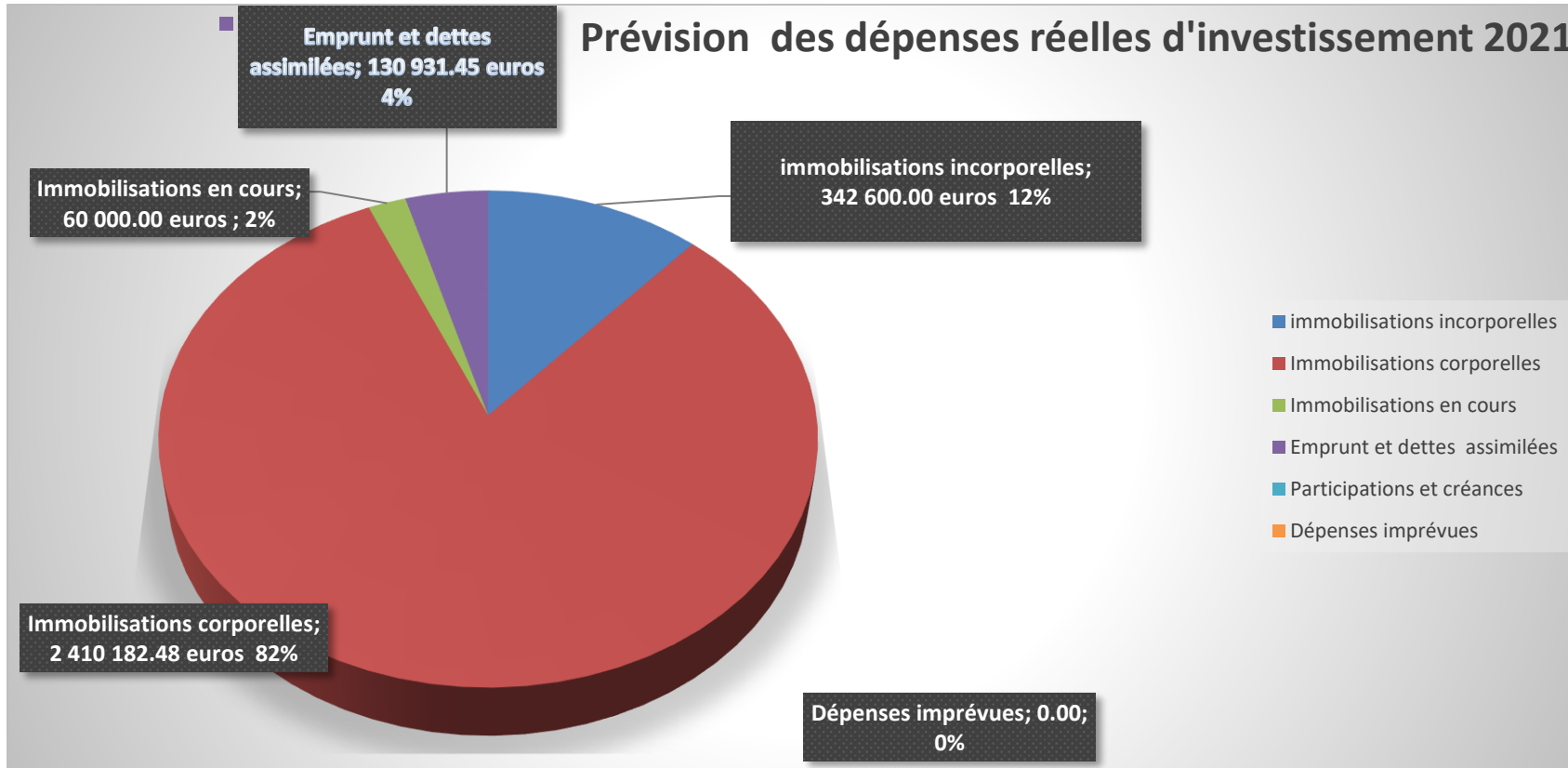
Le budget d'investissement regroupe :

en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux .

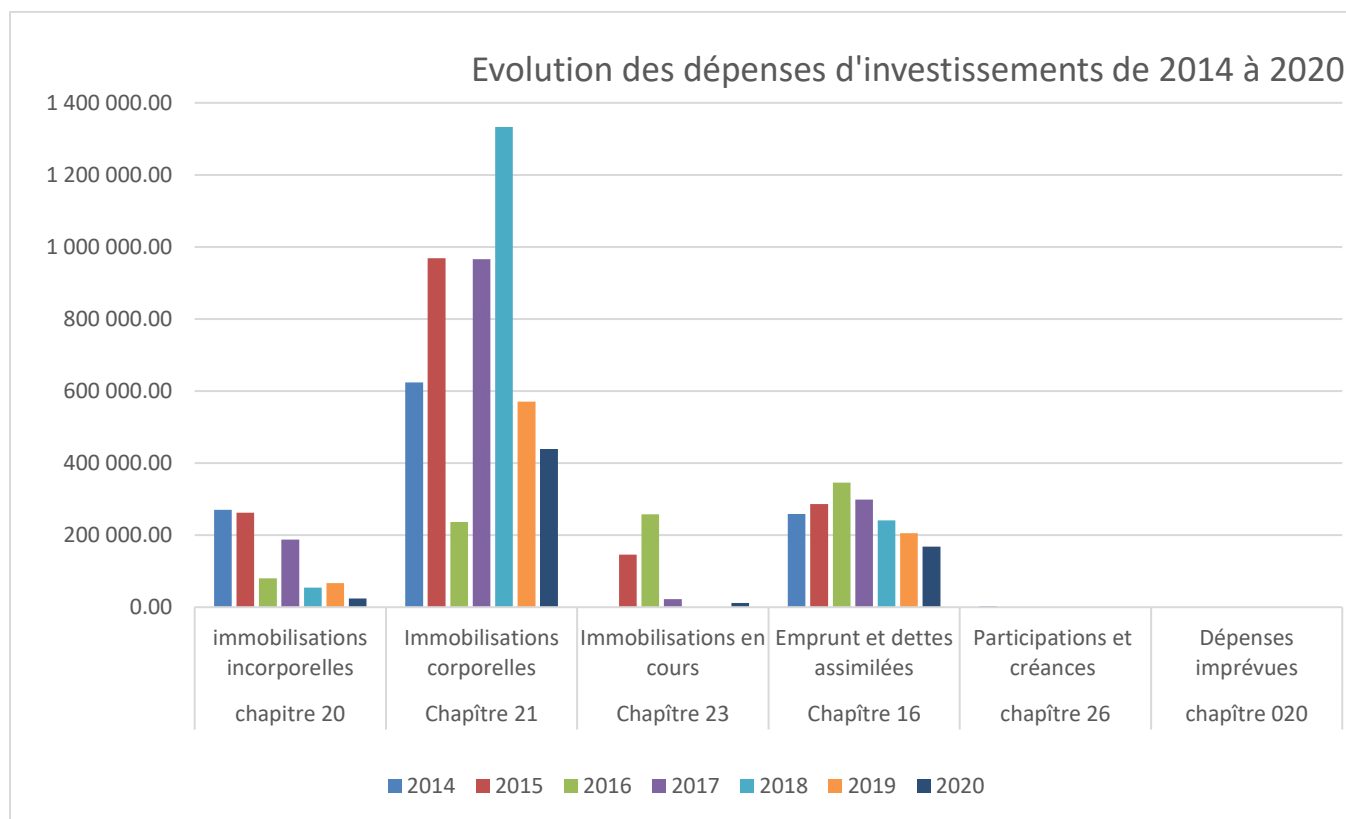
en recettes : les recettes liés à nos projets d'investissement perçues de la part soit de l'Etat ou du Conseil Départemental ,la Région les recettes liées à l'emprunt

Les dépenses réelles de la section d'investissement sont estimées à 2 949 713.93€ parmi ces estimations 2 812 782.48 €euros en opérations d'équipement , 130 931.45 €en remboursement d'échéances d'emprunt.

Prévision des dépenses réelles d'investissement 2021



- Evolution des dépenses d'investissements de 2014 à 2020 :



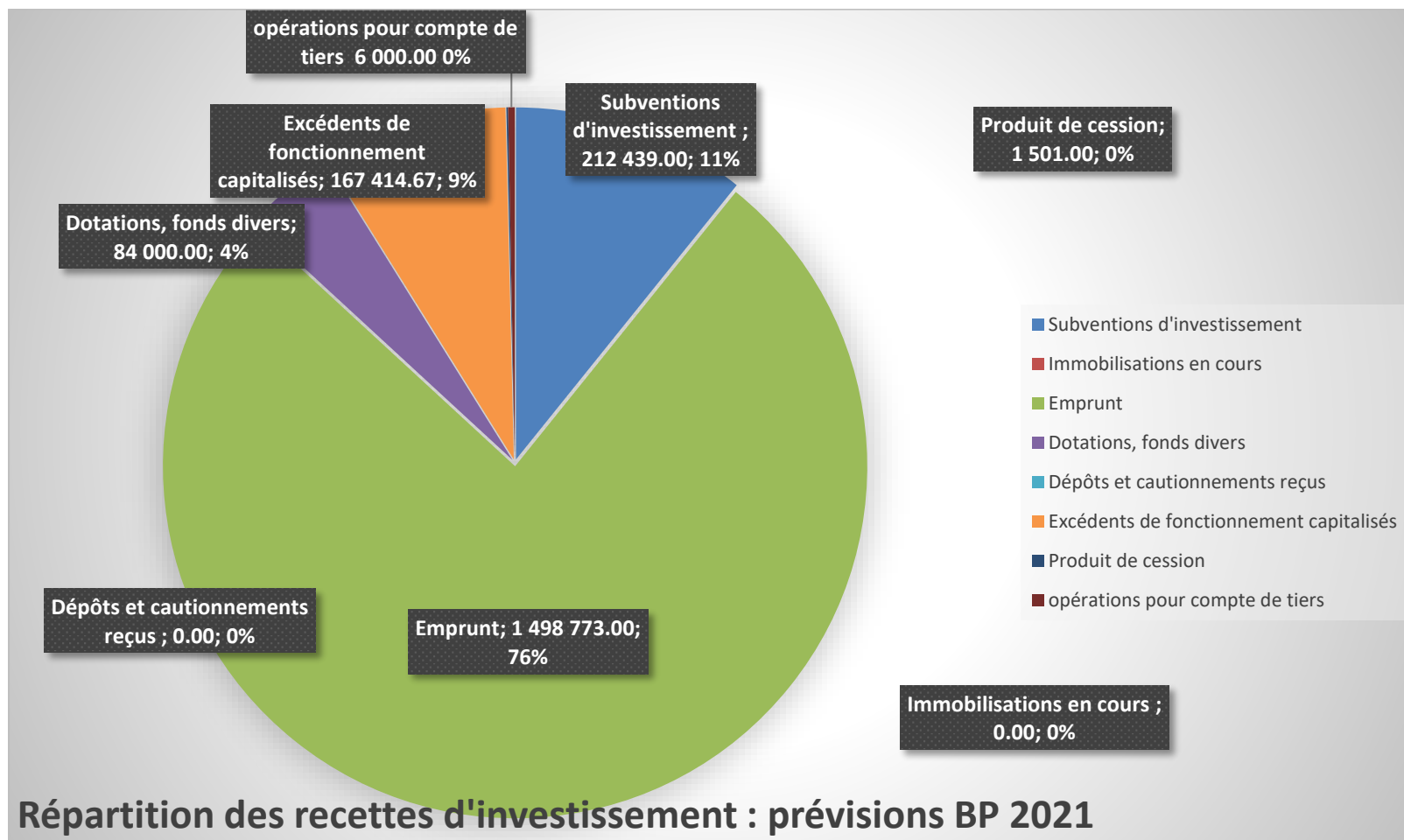
Les projets significatifs envisagés en 2021 sont les suivants :

Accessibilité ERP IOP	100 000.00 €
travaux accessibilité ADVB 2019	50 000.00 €
Redynamisation rue Pierre Mathieu	1 210 000.00 €
etude réhabilitation ancienne friche LIDL	100 000.00 €
acquisition LIDL	123 000.00 €
Parking rue des Juifs	84 000.00 €
ENI label numérique école atrium	20 000.00 €
ENI label numérique école allées	6 000.00 €
ENI label numérique école du centre	6 000.00 €
Médiathèque parc municipal Gaudonnet etude	165 000.00 €
MP travaux voirie 2020	165 000.00 €
Trottoirs en pavés place de Louvignies côté LEP	10 000.00 €
Enrobés entrée du chemin des pauvres	12 500.00 €
Voirie en chaussée chemin de Taisnière	6 500.00 €
Travaux demandes de subvention écluses Buvignies	21 450.00 €
écluse rue de la Gare	24 000.00 €
trottoirs en agglo	38 000.00 €
Voirie rue de Mecquignies	76 000.00 €
Reprise bordures et enrobés venelle Place de Louvignies	5 000.00 €
fossé rue du Quesnoy	10 000.00 €

Dalle de répartition pont de Fréhart	15 000.00 €
Finish rénov salle JLB	20 000.00 €
Achat 1 broyeur thermique sur remorque	17 500.00 €
climatisation cuisine	30 000.00 €
Travaux don église de Louvignies	10 000.00 €
Chaudière école du centre	40 000.00 €
Chaudières GS Atrium	50 000.00 €
Rejointoiement mur cimetière de Louvignies	15 000.00 €
reprise concessions	10 000.00 €
Création 2 locaux poubelles avenue de Louvignies et rue Saint-Maur	10 000.00 €
Mur Parc	10 000.00 €
Aménagement paysager Buvignies	10 000.00 €
arbres	25 000.00 €
revitalisation signalétique	10 000.00 €
projet aménagement zone naturelle(city parc-le coin des mamans-espace jeunesse)	10 000.00 €
avances marchés	60 000.00 €

RECETTES

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à **1 970 127.71€**, recours à un emprunt à hauteur de **1 498 773€**.



- **Subventions en lien avec les projets d'investissement à hauteur de 212 439 € décomposées de la manière suivante :**

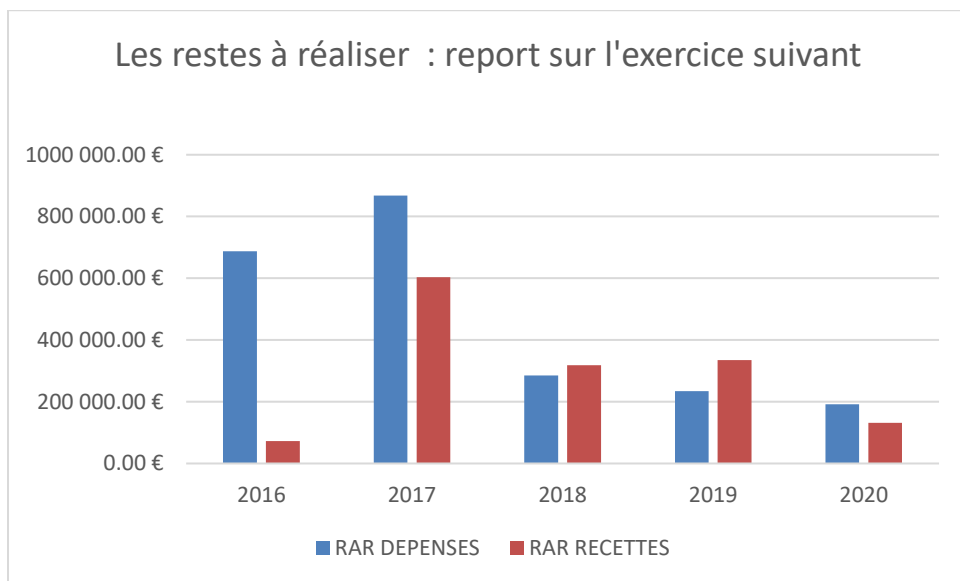
objet	organisme	<i>montant subvention</i>
ECLUSES Brunehaut	département	13 406.00 €
detr 2020ecole centre	Etat	6 091.00 €
trottoirs rue quesnoy , platanes , gares , remparts	département	3 790.00 €
plantations	région	17 152.00 €
parking rue des juifs	département	25 000.00 €
soulte RPM	département	140 000.00 €
label numérique écoles	état	7 000.00 €
		212 439.00 €

- Dotations :

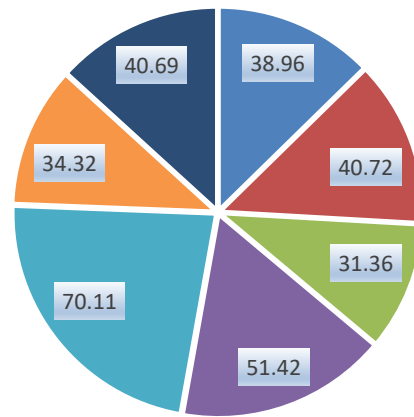
Fctva (Fond de compensation de la TVA) : prévision à hauteur de 80 000 euros

- Les restes à réaliser :

Il s'agit des dépenses et des recettes en section d'investissement engagées ou destinées à être perçues mais qui n'ont pas été liquidées sur l'exercice n-1 : ces sommes se reportent donc sur l'exercice suivant soit ici en 2021

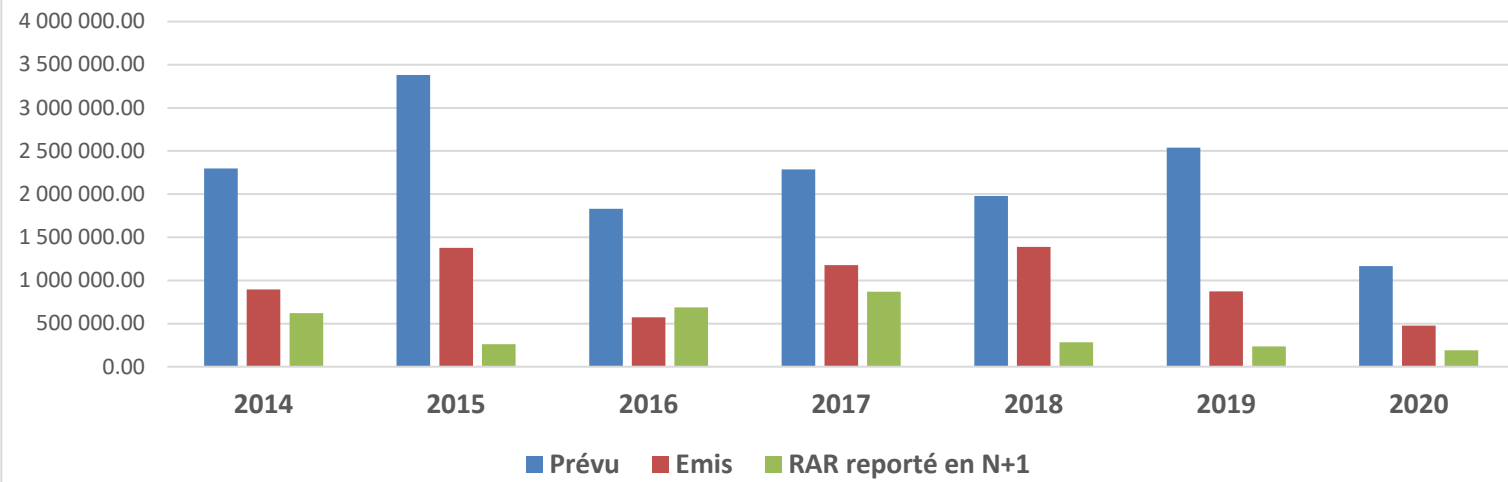


Taux de réalisation des investissements (comparatif prévu/réalisé)



■ 2 014 ■ 2 015 ■ 2 016 ■ 2 017 ■ 2 018 ■ 2 019 ■ 2 020

ETAT DES INVESTISSEMENTS 2014 à 2020



Effectifs

La Commune , depuis la disparition de 15 contrats aidés a stabilisé ses effectifs en annualisant les nouveaux agents travaillant dans les écoles , l'effectif temps plein est donc en constante diminution .Pour autant la crise a touché les agents municipaux en mobilisant depuis la réouverture des écoles les agents travaillant dans les écoles (entretien renforcé ,encadrement périscolaire plus long du fait de la rotation durant les temps de pause) ,le principe du non brassage entre les différentes classes ne permettant plus de mutualiser les encadrants même si l'effectif à encadrer est faible

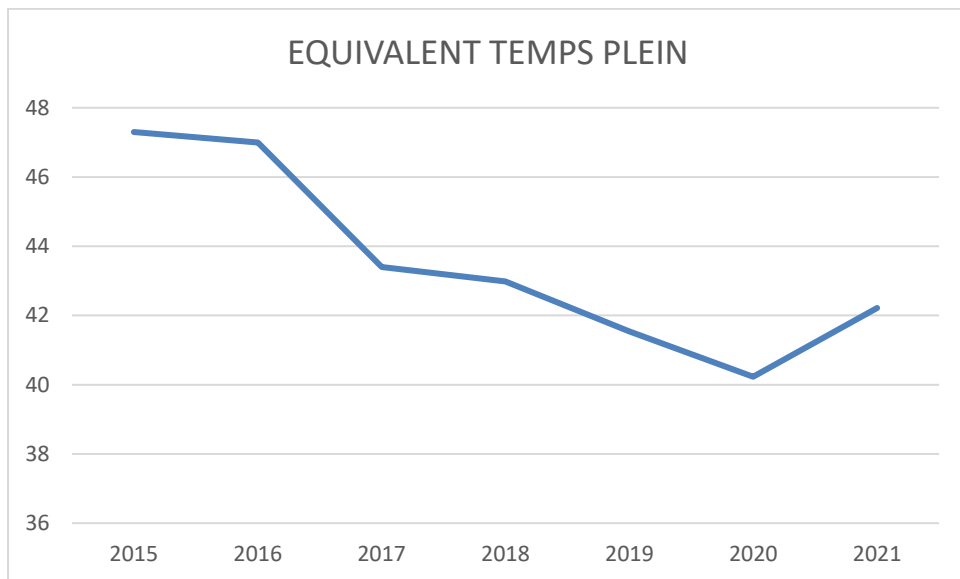
[Effectif : personne physique](#)

**EVOLUTION DES EFFECTIFS
AU 1ER JANVIER**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision au cours année 2021	Remarque prévision 2021
Titulaire	35	37	33	34	33	34	37	36	retraite au 01/02/2021
Stagiaire	1	0	2	3	3	5	0	0	
Non titulaire Droit public	11	1	1	2	8	4	8	5	dépend du nombre d'enfants à accueillir durant les activités périscolaires + DR
Non titulaire remplacement	0	0	0	0	2	2	2	2	
Contrats aidés	14	16	14	12	1	1	1	1	PEC
Apprenti	1	1	1	1	1	1	1	1	
TOTAL	62	55	51	52	48	47	49	45	

En équivalent temps plein :

	ETP	2016	ETP	2017	ETP	2018	ETP	2019	ETP	2020	ETP	2021	ETP
Titulaire		37	35.89	33	32.29	34	33.13	33	32.53	34	33.5	37	34.91
Stagiaire		0		2	2	3	0	3	2.59	5	2.65	0	0
Non titulaire Droit public		1	0.85	1	0.85	2	1.57	8	2.85	4	0.71	8	3.94
de remplacement								2	2	2	1.8	2	1.8
Contrats aidés		16	10.26	14	8.26	12	7.28	1	0.57	1	0.57	1	0.57
Apprenti		1		1		1	1	1	1	1	1	1	
TOTAL		55	47	51	43.4	52	42.98	48	41.54	47	40.23	49	42.22



ETAT DE LA DETTE

L'endettement de la ville se compose de 4 emprunts au 1^{er} janvier 2021 . Le remboursement du capital des emprunts + des intérêts représente 160 267.42 € pour l'année 2021.

Taux moyen 3.19 %

La structure de la dette ne comporte aucun danger.

Ratio : 4.99 % sur 2021(moyenne entre 11 et 15%)

Toutefois il est à noter que ce ratio se dégradera à l'avenir si un emprunt se réalise sur 2021 (prévu au BP 2021)

- Evolution du Ratio d'endettement :

PROSPECTIVE DU RATIO D'ENDETTEMENT

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuités d'emprunts	353 408.42 €	413 890.67 €	356 387.28 €	290 225.43 €	248 452.59 €	206 338.07 €	160 267.42 €
Recette de fonctionnement	3 725 771.74 €	3 485 869.98 €	3 362 238.23 €	3 515 128.91 €	3 286 133.27 €	3 523 997.98 €	3 214 382.00 €
Ratio	9.49%	11.87%	10.60%	8.26%	7.56%	5.86%	4.99%